

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

La Roche-sur-Yon, le jeudi 19 octobre 2023

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre
BP 829
85021 LA ROCHE-SUR-YON

02 51 47 47 47

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DU PARKING DE LA PISCINE DU COMPLEXE AQUATIQUE PATINOIRE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIÈRES**

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. A cet effet La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Énergie producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet par ombrières photovoltaïques sur la piscine le CAP à La Roche-sur-Yon répond pleinement à ces orientations. Il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire du parking de cet équipement communautaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Madame Anne Aubin-Sicard.

2 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DU PARKING DU COMPLEXE SPORTIF LES NOUETTES SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIÈRES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. A cet effet La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Energie producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur une partie du parking des Nouettes sur la commune de Mouilleron-le-Captif répond pleinement à ces orientations. Il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire du parking de cet équipement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Madame Anne Aubin-Sicard.

3 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE LAENNEC SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. A cet effet La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Energie producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur la toiture du groupe scolaire Laënnec à La Roche-sur-Yon répond pleinement à ces orientations. Il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire du parking de cet équipement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Madame Anne Aubin-Sicard.

4 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DES TERRES NOIRES

Rapporteur : Madame Annabelle Pillenière

L'institut médico-éducatif des Terres Noires et la crèche Ramon à La Roche-sur-Yon proposent d'organiser des rencontres entre les jeunes adolescents accueillis dans le dispositif médico-éducatif et les enfants de la crèche Ramon pour l'organisation de journées de rencontre, d'activités communes sur la médiation animale, d'activités partagées et de liens intergénérationnels. Aussi, il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention avec l'institut médico-éducatif afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette action ainsi que les engagements réciproques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

